



Centre d'accueil périscolaire
Crempigny Bonneguête

DOSSIER D'INSCRIPTION **ANNÉE 2024/2025**

1-Renseignements

a) L'enfant

Nom -
Prénom -
Date de naissance
Sexe

b) Les représentants légaux

Mère / Père / Tuteur (rayer les mentions inutiles)

Nom
Prénom
Téléphone
Adresse
.....
Ville
Adresse mail

Mère / Père / Tuteur (rayer les mentions inutiles)

Nom -
Prénom
Téléphone
Adresse
.....
Ville
Adresse mail

c) Personne(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant
(avec une pièce d'identité)

Nom et prénom :
Lien avec l'enfant :

Nom et prénom :
Lien avec l'enfant :

Nom et prénom :
Lien avec l'enfant :

Nom et prénom :
Lien avec l'enfant :

Nom et prénom :
Lien avec l'enfant :

2- Informations médicales

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui non
(Si oui, les médicaments devront être accompagnés d'une ordonnance récente)

L'enfant a-t-il des allergies ? Oui non
Si oui, lesquelles :

Précisez la conduite à tenir en cas de crise :
(Rappel : aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance)
.....
.....
.....

L'enfant suit-il un régime alimentaire particulier ? Oui non

Si oui, lequel :
.....
.....

Avez-vous des informations particulières à nous communiquer (lunettes, prothèses
auditives, handicap...) ? Oui non

Si oui,

Lesquelles :

3-Tarifs

Les tarifs sont les suivants :

- Frais de dossier d'inscription : 6€ pour les habitants de la commune et 9€ pour les habitants des communes extérieures
- Pour la garderie du matin et du soir les jours d'école :
1,60 € par demi-heure soit 3,20 € par heure
- Pour le centre d'accueil des mercredis et des vacances scolaires :
La demi-journée sans repas : 15.00 €
La demi-journée avec repas : 20.00 €
La journée complète avec repas : 26.00 €
La journée complète sans repas : 20.00 € (panier repas à fournir uniquement par les parents lorsque moins de 5 enfants sont inscrits au centre d'accueil)

4-Divers

Autorisez-vous la commune de Crempigny-Bonneguête à photographier ou filmer votre enfant dans le cadre du centre d'accueil ?

oui non

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacte les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature des représentants

Légaux :

Ce dossier est à retourner accompagné des documents suivants :

- Le règlement intérieur signé
- La fiche sanitaire
- La photocopie du carnet de vaccinations de l'enfant
- Une attestation d'assurance extrascolaire
- Une photo d'identité